I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : INVENTAIRE DES MATERIAUX ROUTIERS ET ELABORATION D'UN CATALOGUE DE STRUCTURES TYPES DE CHAUSSEE

Référence du marché : PI_PIT_105576

BON A LANCER

Avis N° 112 **/PRMP-MCVT/PIT/S-PRMP du** 31/07/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 22 mai 2025 (version 4).
2. Le **Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à l'INVENTAIRE DES MATERIAUX ROUTIERS ET ELABORATION D'UN CATALOGUE DE STRUCTURES TYPES DE CHAUSSEE.
3. Les prestations comprennent :
   - l'analyse critique des méthodes actuelles de dimensionnement des chaussées et des différentes structures de chaussées mises en œuvre sur les différentes routes du Bénin ;
   - l'élaboration d'un catalogue de structure types des chaussées en établissant, selon la méthode de dimensionnement et les zones géopédologiques «homogènes» retenues d'un commun accord avec la Direction des Transports Terrestres et Aérien, les structures types de chaussée selon le sol support, la plateforme support de chaussées , les caractéristiques des matériaux localement disponibles, l'environnement, le trafic à supporter, etc. ;
   - la définition d'un cadre de mise en application de ce catalogue

   Les prestations sont en lot unique pour une durée d'exécution de trois (03) mois.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **dix-neuf (19) mois**.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du

cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

[BON A LANCER]

7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Note pour le critère**	**Sous-critères d'évaluation et note**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des études routières ou laboratoire de BTP	10	Inscription au RCCM ou statuts = 10 points Non inscription au RCCM ou statuts = 00 points	Copie légalisée du RCCM et/ou des Statuts
2 Nombre d'expériences	25	**Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé au moins cinq (05)	• **Pour les anciens cabinets/firmes**

générales du cabinet/firme dans le domaine des des études routières au cours des dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018,2019, 2020, 2021, 2022 et 2023,2024) et de l'année en cours.		missions dont au moins (02) missions en Afrique de l'ouest. (À raison de cinq (05) points par expérience prouvée). **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un BAC+5 en Génie civil, BTP, Géotechnique, Routes et ayant participé/ réalisé au moins cinq (05) missions dont au moins (02) missions en Afrique de l'ouest. (À raison de cinq (05) points par expérience approuvée). BON A LANCER	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait justifiant les expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des études relatives à l'identification des matériaux routiers et/ou l'élaboration d'un catalogue de structure types de chaussée au cours des dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018,2019, 2020, 2021, 2022 et 2023,2024) et de l'année en cours.	50	**Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé au moins cinq (05) missions (à raison de dix (10) points par expérience prouvée) dont au moins deux (02) en Afrique de l'Ouest. **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un BAC+5 en Génie civil, BTP, Géotechnique, Routes ayant participé/ réalisé au moins cinq (05) missions (à raison de dix (10) points par expérience prouvée) dont au moins deux (02) en Afrique de l'Ouest	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait justifiant les expériences professionnelles du personnel d'encadrement
4. Organisation technique et	05	Organigramme de la structure = 2,5 points	Note de présentation du Cabinet/firme et son

managériale du cabinet/firme		Présentation du cabinet = 2,5 points	organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	Liste du personnel : (1 points) -Chef de mission : Un ingénieur titulaire d'un BAC+5 en Génie civil, BTP, Géotechnique, Routes (2,5 point). - ingénieur géotechnicien titulaire d'un BAC+5 en Géotechnique ou d'un diplôme équivalent, (1,5 point). -Ingénieur géologue titulaire d'un BAC+5 en Géologie ou domaine équivalent (1 point). - Ingénieur cartographe titulaire d'un BAC+5 en géographie, topographie, en système d'information géographique (SIG) ou domaine équivalent (1 point). - Environnementaliste titulaire titulaire d'un BAC+5 en environnement ou domaine équivalent (1 point). - Juriste, titulaire titulaire d'un BAC+4 en Droit ou domaine équivalent. (1 point). - Sociologue titulaire d'un BAC+4 en sociologie ou domaine équivalent. (1 point).	Liste du personnel et copie simple des diplômes BON A LANCER
TOTAL	**100**		

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (70) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.
L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Cadre**

de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Tél. : +229 01 21 31 81 45 / 01 21 31 55 08. Email : myacobi@gouv.bj avec copie à odessouassi@gouv.bj et sprmpmcvdd@gmail.com , **01 BP 3502 Bureau 103 Bâtiment EX DPP** et prendre connaissance des documents de présélection au **secrétariat permanent des marchés publics du MCVT Ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103 au 1er étage de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes (heure locale GMT+1).**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du . Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

NB : Toutes les manifestations n'ayant pas fait objet de retrait de l'AMI conformément au point 12 ne seront pas ouvertes.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible, à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103** au plus tard le 04/09/ 2025 à 10 heures 00 minutes (heure locale GMT+1).

NB : Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

BON A LANCER

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MCVT** le 04/09/.....2025. à ....11... heures ..00..... minutes (heure locale GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Cotonou, le 31/07/2025

La personne responsable des marchés publics

Personne Responsable des Marchés Publics

Michel Kouèssi YACOBI